



N° 27 / FN / 2020

رقم / / / 20

Tizi-Ouzou, le 23 01 2020

NOTE D'INFORMATION

(Aux enseignants et aux étudiants du département de médecine)

Suite au problème soulevé à propos des stages et des examens pratiques notamment des pré-internes et ce conformément à la réglementation en vigueur et en concertation avec les instances pédagogiques, nous vous rappelons que les examens de l'année pour le cycle clinique porteront obligatoirement sur les deux parties, théorique et pratique qui doivent être validées ;

- Le rattrapage concernera les parties non validées pendant l'année.
- Pour les pré-internes (dettes), les stages pratiques seront facultatifs ; par contre l'étudiant doit valider les deux épreuves, pratique et théorique.



Le Doyen